



GRIFFE

## La cave : ils ne savent pas quoi en faire !

C'est ainsi que l'on peut traduire l'appel d'offre ci-dessous publié le 5 juin dernier dans la presse locale.

**Le maire a acheté la cave coopérative, mais il ne sait pas quoi en faire !**

Lui et sa majorité manquent d'idées, mais ils s'apprêtent à dépenser beaucoup d'argent à cause de cela. Nous voulons dire « encore plus d'argent » qu'ils n'en ont déjà dépensé, ou vont en dépenser, pour la gendarmerie, un skate park, ou même un « cadre A » pour faire « le job ».

Entendez *le job du maire* qui a déclaré, lors du dernier conseil municipal, n'être qu'un « généraliste ».

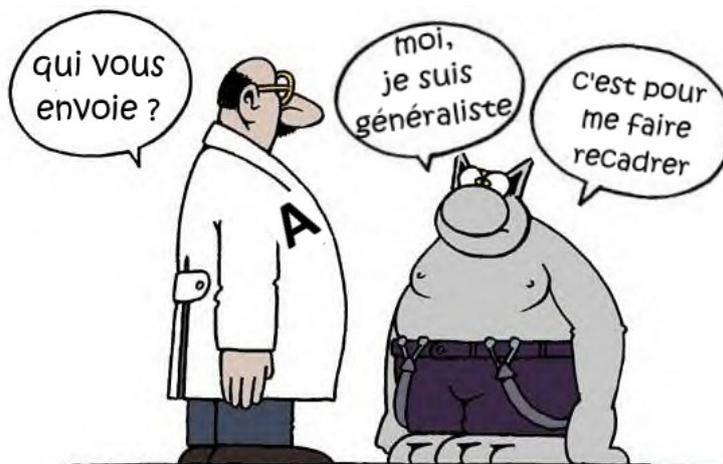
Voilà un homme élu depuis 17 ans, maire depuis 10 ans, à qui nous devons de lourds engagements financiers, et qui nous annonce aujourd'hui n'être qu'un « généraliste » qui a besoin d'aide pour les 2 ans qui lui restent...

C'est le même qui en 2014 se vantait d'une « gestion saine et maîtrisée ». « Généraliste » qu'il dit ?

À combien la consultation ?

oo

*Le monde à l'envers*





**Les prochaines permanences du  
Groupement d'Action Citoyenne  
(GAC) auront lieu  
les 22 et 29 juin prochain à la  
« maison Dumont » à 18 H 30.**

## Au Sommaire

des autres pages :

[Transports : par ici la taxe](#)

[Transports : quelles opérations en cours ?](#)

[Le roi du camembert](#)

[Midi Libre : la mise au point...](#)

[Drôle de cuisine](#)

[Le club « la Mariette » au pain sec](#)

[10 ans de promesses](#)

[La propagande du maire coûte cher](#)

[La gendarmerie rapporte... des factures oubliées !](#)

[Un cadre présent et dévoilé](#)



Jean-Loup CALINI



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCQ



Brice CANONGE



Tract financé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique, merci

889783



**AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE**

**Ville de Saint-Mamert-du-Gard (Gard)**

**MAPA - de 90 000 euros**

**Pouvoir adjudicateur :** Commune de Saint-Mamert-du-Gard.  
**Place de la mairie :** 30730 Saint-Mamert-du-Gard.  
**Adresse internet :** mairie@st-mamertdugard.fr

**Description du marché :** Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

**Objet du marché :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études pré opérationnelles et l'élaboration d'un programme dans le cadre de l'aménagement du site de la cave coopérative de Saint-Mamert du Gard.

**Type du marché :** MAPA

**Division en lots :** non

**Conditions de délais**

**Date limite de réception des offres :** Lundi 2 juillet 2018 à 12h00.

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 90 jours.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
 Valeur technique : 60%  
 Prix : 40%

**Procédure de recours :** Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes, 16, rue Feuchères, CS 88010 30941 Nîmes cedex 09

**Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur [http : //www.midilibre-marchespublics.com](http://www.midilibre-marchespublics.com)**

## Transports : par ici la taxe

À l'initiative de Nîmes métropole, la majorité a voté un nouvel impôt local : le versement transport qui sera supporté par les employeurs locaux de plus de 10 salariés (1,80% des salaires bruts).

Première victime, la mairie à qui cela coûtera 4 000 € (et peut-être plus si le salaire du nouveau cadre est pris en compte). Seconde victime Sésame Autisme à qui cela devrait coûter 15 000 €.

Encore un des nombreux déboires de notre rattachement à Nîmes métropole voulu par le maire et sa majorité !

Dans son dernier bulletin, le maire affirme que « (le) transfert (à Nîmes métropole) n'a pas affecté le bilan financier (de la commune) ».

**4 000 € rien que pour la commune, et seulement sur ce poste...**

## Transports : quelles opérations en cours ?

Un parking à la gare de Fons-Saint Mamert et des pistes cyclables... et des transports à la demande pour des personnes à mobilité réduite. **Aujourd'hui, certainement pas, demain peut-être... ou à la saint glin !**

Nous avons rejoint Nîmes métropole en janvier 2017 et toujours pas de transports de l'agglomération (Tango) !

**D'ailleurs il n'est question que de l'horizon septembre 2019.**

« On y travaille » nous ont rétorqué les élus majoritaires en charge, mesdames DOUSSE et BERGOGNE. Qui va doucement, va sûrement...

Au fait : à Nîmes Métropole, le représentant des communes de l'ex-Leins Gardonnenque n'est-il pas un certain SOLANA ?



C'est fait  
"maison"



## Le roi du camembert

Prévoir une dépense, l'inscrire au budget et ne pas la faire, voilà la grosse astuce du maire. Ainsi peut-il parler de résultat positif et « faire une reprise d'investissement ».

Et de fabriquer de beaux « camemberts » pour vous faire gober sa gestion...

Il n'en reste pas moins que vous pouvez constater les travaux à faire... et qui ne le sont pas.

## MIDI LIBRE : la mise au point de la correspondante, que le maire n'a pas publiée

"Bonjour M. Solana,

Afin d'informer vos administrés en toute impartialité et objectivité, je vous invite à publier dans le prochain bulletin municipal Le Griffé la réponse de la direction de Midi Libre à votre dernier courrier concernant vos doléances quant à la correspondante locale Elisabeth BEGOT. Je vous invite également à y publier l'annonce parue le 27/05/18 dans le Midi Libre se référant à la nomination d'un deuxième correspondant, en précisant bien que son employeur a accédé à la demande de cette même correspondante faite il y a plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et qui consistait à confier à un autre correspondant le traitement de l'actualité municipale dans la mesure où elle rencontrait des difficultés à relayer sereinement cette actualité dans le cadre de son activité".

## Drôle de cuisine

Les « papilles en fête » est une association qui gère la journée du même nom. Nous avons reconnu le succès de cette manifestation, c'est dit.

Mais l'asso, qui a un excédent budgétaire de 2 800 € \* en 2017, a demandé cette année une subvention de 2 000 €. « Pour acheter des barnums » a expliqué Serge ROUVIERE.

L'opposition a proposé que ces barnums soient achetés par la commune afin de servir à toutes les associations.

Peine perdue...

Le même a aussi expliqué qu'il fallait acheter les verres et autres accessoires. Il s'agirait donc plutôt d'une avance de trésorerie...non remboursable !

\* La subvention de 2017 a été de 3 000 €.

## Le club « la Mariette » au pain sec

Voilà une véritable institution à Saint Mamert : une ancienne association forte de 150 membres et très active. René DUPRÉ, le président, ne ménage pas sa peine.

Régulièrement il adresse au maire des demandes d'annonces des activités dans le bulletin municipal. Encore dans la dernière parution de juin, pour la soirée que le club organise à l'occasion de la fête du village.

**Rien ne parait, alors que d'autres sujets sont traités à « pleines pages » et en couleur.**

Le dernier conseil municipal a attribué les subventions aux associations. Pour chacune madame GUIGUE annonçait le montant attribué l'an passé, puis le montant proposé au conseil pour 2018.

C'est ainsi que **La Mariette** a reçu une subvention de 300 €, **alors que le montant de 2017 et le montant demandé pour 2018 étaient de 400 €.**

**Le 9 juin dernier, dans un courrier au maire, le Président, René DUPRÉ s'est plaint de ces injustices.**

Le maire a répondu en date 12 juin, affirmant que, pour la subvention, il s'agissait d'une « erreur » qui sera rectifiée lors du prochain conseil. Dont acte.

Pour le « défaut de parution » dans le bulletin municipal, il dit être « désolé de ce contretemps », réfutant toute « discrimination » et promet qu'il sera attentif aux demandes futures de publication...

Depuis le temps que cela dure, on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'un simple « contretemps » !

Nous serons, nous aussi, attentifs aux suites données à ces problèmes.

Ça se passe comme ça en « Solanie »...

et aux  
"papys en fête"  
on leur  
donnerait  
pas 2000 € ?



## 10 ans de promesses

Voilà 10 ans que le maire promet la réfection du chemin de la Gare.

À moins de 2 ans des prochaines élections municipales, il annonce, dans son dernier bulletin, **la réalisation de la première tranche pour fin 2018 !** Et encore il ne s'agit que de la portion « jusqu'au chemin de St Geniès », soit **158 mètres sur les 720 de cette longue voie (un cinquième) !**

Chacun sait combien cet axe principal d'entrée de Saint Mamert est en mauvais état, donc dangereux.

Une voie neuve, ou même simplement en travaux, voilà qui ferait bien pour la prochaine campagne électorale des municipales ! Mais surtout pas avant, vous pourriez oublier d'ici là. Attendez donc 2019-2020...

Aujourd'hui, le seul axe entièrement refait va de « la rue du maire » à... la mairie !

Ben j'ai fini la première moitié de la première partie. Je souffle un peu, je finis la deuxième moitié de la première... Je souffle un peu, je passe à la deuxième moitié de la deuxième, je souff...



## La propagande du maire coûte cher !

Voici qu'est paru « le soi-disant » bulletin municipal n° 99.

Depuis la violente attaque du n° 98 contre la correspondante du Midi Libre, chacun aura compris que c'est, en priorité, l'outil de propagande du maire et de sa majorité.

**Avec un coût moyen de 300 €\* par parution vous, contribuables de Saint Mamert, vous en avez déjà payé pour près de 30 000 €.**

\* base factures 2014. La société éditrice était PUBLIC IMAGE, 62 RUE DES TILLEULS à SAINT MAMERT DU GARD (30730), entreprise de GERALD TAITON de 2004 jusqu'en 2015. Aujourd'hui, la société éditrice est l'imprimerie Laurent à Nîmes.

## La gendarmerie rapporte... des factures oubliées !

On vous en parlait dans notre dernier bulletin : il faut rajouter 18 000 € de dépenses imprévues. « Un oubli » nous a-t-on dit. C'est sans doute ce que le maire appelle (voir son bulletin de juin) « un investissement productif » !

## Un cadre présent et dévoilé

Lors conseil municipal du 10 avril, **le maire avait refusé de dévoiler à l'opposition l'identité du « cadre A »**, déjà recruté, puisqu'il a pris ses fonctions début mai.



Cette fois, c'est **seulement après un bon quart d'heure de délibération** que le maire nous l'a présenté : « **j'ai oublié, excusez-nous** »... (admirez la formule... et la courtoisie pour l'intéressé!)

Le maire a précisé avoir nommé, par arrêté, cette personne « secrétaire général de la commune ».

*Nous ajouterons\**, pour l'information des Saint Mamertois, qu'il était précédemment **Directeur Général des Services de la commune de Saint Brès (34) de mai 2013 à avril 2018.**

**Nous lui souhaitons bien du courage ici...**

*\*précision faite par nous.*